

Effectuer facilement ses formalités

Pour toutes les entreprises inscrites uniquement au RCS, les associations et les professions libérales

Jusqu'à
40 € TTC

Formalités contrats d'apprentissage

Vous souhaitez compléter vos équipes et former un ou plusieurs apprentis à vos métiers ?

■ Descriptif :

- **Les conseillers du point A de la CCI** vous aident à définir vos besoins et à accomplir les formalités pour embaucher un apprenti. Ils vous informent sur les contraintes administratives et les aspects financiers du contrat d'apprentissage.
- **Vous souhaitez réaliser vous-même votre contrat d'apprentissage**, vous pouvez le saisir en ligne sur www.travail-solidarite.gouv.fr/formulaires/ onglet Formation-Apprentissage.
- **Si vous souhaitez être accompagné par le Point A, recevoir un conseil personnalisé, nous vous proposons la Prestation Plus.** Le Point A vous accompagne dans la rédaction du contrat d'apprentissage jusqu'à son enregistrement, ainsi que lors de ses modifications éventuelles (avenant, résiliation).

■ Informations pratiques :

- Vous réalisez vous-même votre contrat d'apprentissage, la prestation est gratuite.
- Vous souhaitez un conseil personnalisé avec la solution Prestation Plus, son montant est de 40 € TTC

Ce qu'en pensent nos clients...



« J'ai longtemps hésité avant de m'engager, je voulais renforcer mon équipe en formant un apprenti mais cela me paraissait lourd. Grâce aux formalités contrats d'apprentissage de la CCI, tout s'est éclairci, et je me suis lancé ! »

Point A 02 38 77 77 77
point-a@loiret.cci.fr